

<http://snetap-fsu.fr/Deprekarisation-2017.html>



Déprécarisation 2017

- CAP/CCP -



Date de mise en ligne : vendredi 14 octobre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le mercredi 12 octobre s'est tenu au sein du ministère de l'agriculture un groupe de travail relatif à la mise en oeuvre du plan de déprécarisation (Sauvadet. Loi du 12 Mars 2012). Pour rappel, cette loi prévoit la création d'un concours réservé aux contractuels ayant plus de 2 ans d'ancienneté au 31 mars 2013.

Cette réunion fut l'occasion pour l'administration d'effectuer un premier bilan concernant la session précédente du plan (2014/15) pour l'enseignement. Pour l'administration, le nombre de reçus concours est trop faible, justifiant par avance ses propositions présentées ci-dessous.

Dans un second temps, **l'administration a présenté ses propositions concernant la répartition des 500 postes environ pour la session 2017 de la déprécarisation.**

Pour les personnels administratifs, un concours sera ouvert pour les adjoints administratifs, les secrétaires administratifs et les attachés avec respectivement 20, 30 et 50 postes proposés. La [FSU](#) a demandé qu'un véritable effort soit fait pour les agents des catégories c et B.

Pour les [TFR](#), [ATER](#), pour le moment, nous ont été présentées les ouvertures des concours pour le programme 142 (enseignement supérieur). **Pour le programme 143 (enseignement technique)**, l'expertise se poursuit pour déterminer les besoins. Plusieurs organisations dont le SNETAP-FSU ont insisté sur **la nécessité d'ouvrir des options comme TFR documentation qui n'ont pas été ouvertes depuis des années.**

Pour les IAE, 150 postes sont proposés pour le moment.

Pour l'enseignement, avec à peine 150 postes fléchés pour les enseignants et [CPE](#), le compte n'y est pas ! Faut-il rappeler que lors de la dernière session, il y avait environ une centaine de postes et que l'année 2016 a été une année sans concours... L'administration comptabilise également près de 2500 personnes éligibles (dont 350 nouveaux éligibles après l'extension de 2 années du dispositif de déprécarisation)... Donc a minima, le SNETAP-FSU exige qu'au moins 200 postes soient mis au concours. Par ailleurs, le SNETAP a demandé une ouverture plus large dans les matières proposées aux concours de façon à permettre l'accès à tous les agents éligibles sur les deux dernières sessions du dispositif Sauvadet. Le SNETAP souligne qu'il y aurait injustice si certaines options de concours n'étaient pas ouvertes. **Pour les CPE, des concours externes et internes doivent être ouverts !**

Enfin, à l'administration qui a prévu un calendrier des concours, le SNETAP-FSU a demandé qu'il soit revu pour d'une part permettre aux candidats de le préparer de manière satisfaisante (dossier et oral) et d'autre part, ne pas perturber le mouvement d'affectation des [ACEN](#). L'administration devrait proposer de nouvelles échéances avant sa publication sur Chlorofil. Le SNETAP encourage les personnes éligibles à commencer dès à présent la rédaction de leur dossier [RAEP](#).

Audience du 13 octobre : la FSU, reçue par le cabinet du ministre, dans le cadre de sa journée de lutte contre la précarité, a de nouveau interpellé le ministre sur ces deux questions essentielles que sont le nombre de postes ouverts à la déprécarisation et la revalorisation de la grille de rémunération des ACEN :

- Sur le premier sujet, le ministère a indiqué qu'il continuait son expertise... Le SNETAP-FSU a défendu l'idée d'une augmentation sensible du nombre de postes proposés dans l'enseignement.
- Concernant la rémunération des ACEN, le SNETAP-FSU a défendu l'idée d'une revalorisation nécessaire et indispensable à l'occasion de la mise en place des nouvelles grilles indiciaires prévue au 1er janvier 2017.

- Enfin, concernant la non rémunération de plusieurs centaines d'ACEN et ACN, nous avons de nouveau alerté le ministère et exigé le règlement de toutes les situations individuelles. [Pour le SNETAP-FSU, un dédommagement sera indispensable.](#)